

DÉPARTEMENT de la  
HAUTE-GARONNE

CANTON de PORTET/GARONNE

ARRONDISSEMENT  
de MURET

COMMUNE de VILLATE

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Nombre de Conseillers :

En Exercice: 14

Présents: 13

Votants: 13

L'an Deux Mil Dix-Huit

Le vingt-trois octobre à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16/10/2018.

**Objet : création d'un poste d'adjoint administratif 2° classe dans le cadre du dispositif Parcours-Emploi-Compétences (PEC)**

PRESENTS : Mesdames ALAMINOS. BONZOM. CARLES. GROS. LAKEHAL .LE ROY.  
Messieurs GARAUD. DUFOUR. PAPAY. PELFORT. GALEA. GARCIA. ROUSSEAU.  
ABSENTE EXCUSEE : Mme PAJAUD

Madame Dominique ALAMINOS a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal :

Madame VALENTIN Corinne, a effectué depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016 un « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) qui dans le secteur non marchand prenait la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.). Ces contrats pouvaient pour les agents bénéficiant de la reconnaissance RQTH (travailleur handicapé), être renouvelés pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Ces contrats sont désormais appelés contrats Parcours-Emploi-Compétences.

La population de la commune continuant d'évoluer à la hausse et la charge de travail augmentant, il apparaît opportun de lui proposer une embauche en emploi Parcours-Emploi-Compétences (PEC), à raison de vingt heures par semaine.

Sachant que la mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement, la mairie s'engage à l'inscrire à toutes les formations à distance susceptibles de lui permettre une inclusion durable dans le monde du travail, à mettre à sa disposition les systèmes informatisés et à lui dégager le temps libre nécessaire à sa formation.

Ce contrat à durée déterminée pour un emploi de vingt heures par semaine a été conclu avec Cap Emploi pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 et la convention d'accueil de ce PEC avec l'Etat a été signée le 26 septembre 2018.

Ce dispositif, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 % pour la Haute-Garonne augmenté de 10 % si la personne bénéficie de la reconnaissance de travailleur handicapé. Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi (exonération des charges patronales de sécurité sociale).

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-DECIDE de créer un poste d'Adjoint Administratif 2° classe dans le cadre d'un Contrat Parcours-Emploi-Compétences à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

- PRECISE que les contrats PEC étant des contrats de droit privé, il n'y a pas lieu de saisir le CTP du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne.

- PRECISE que ce contrat de travail fixé à 20 heures par semaine pourra être renouvelé sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et l'Etat.

-INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire augmenté de 8 % multiplié par le nombre d'heures de travail et bénéficiera d'une prise en charge à 60 % par l'Etat (reconnaissance RQTH).

Délibération certifiée exécutoire  
Compte tenu de sa transmission en  
Sous-Préfecture le 24/10/2018  
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

En Mairie le 23/10/2018  
Le Maire J.C GARAUD.

